

risques psychosociaux : conseiller et accompagner les entreprises

Outiller des experts pour conseiller et accompagner les entreprises dans l'évaluation et la gestion des RPS. L'accent est mis sur la posture de consultant, la maîtrise des outils de diagnostic réglementaires et les méthodologies d'intervention de second niveau.

Durée
**2 jours (formation)
+ 1 jour (suivi de
formation à M+3) /
21 heures**

Dates
10/03, 11/03 et 01/06/2027

Intervenant·e
Thomas CORNIL
IPRP Ergonome

objectifs

- Cadrer une demande d'intervention RPS avec la direction d'une entreprise et ses représentants du personnel.
- Sélectionner les indicateurs socio-organisationnels pertinents pour dresser un pré-diagnostic.
- Conduire des entretiens individuels et collectifs selon une méthodologie rigoureuse d'analyse du travail.
- Restituer les résultats du diagnostic RPS de manière neutre en évitant la recherche de coupables.
- Co-construire un plan d'action axé majoritairement sur la prévention primaire (organisation du travail).

public

Intervenant en Prévention des Risques professionnels

prérequis

Être enregistré en tant qu'IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) auprès de la DRIETS/DEETS.

OU Justifier d'une pratique d'au moins 2 ans dans l'accompagnement des entreprises sur les risques professionnels.

Posséder les connaissances et compétences dans la conduite d'une démarche de prévention des risques professionnels

méthode pédagogique

- Présentiel uniquement
- Pédagogie active et participative
- Apports théoriques
- Études de cas et ateliers pratiques

évaluation

- Évaluation des connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation à travers des exercices, études de cas et mises en situations
- Appréciation du stage par auto-questionnaire

programme

- Distinguer les notions de risques, contraintes et ressources psychosociales et leurs conséquences
- Construire une démarche de prévention : préparer l'intervention
- Les outils méthodologiques au service de la démarche de prévention des RPS
- Croiser les points de vue et intégrer le dialogue social pour intervenir dans les contextes complexes
- Quels apports et positionnement de l'IPRP au sein de l'équipe santé-travail ?
- Remonter de la prévention tertiaire à la prévention primaire pour se positionner en tant que transformateur du travail
- Les limites de l'IPRP dans l'intervention